Affaire Thomas Thévenoud : trois mois de prison avec sursis

30/05/2017 à 1h43

Épilogue dans l'affaire Thomas Thévenoud. L'ancien secrétaire d'État est condamné à trois mois de prison avec sursis pour avoir omis de déclarer ses revenus au fisc.

Thomas Thévenoud, plutôt souriant, décontracté à quelques minutes de son jugement pour fraude fiscale. L'homme se dit confiant. Devant ses juges il avait reconnu avoir été défaillant, négligent. Quelques minutes plus tard, l'ancien ministre ressort le visage fermé, grave. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis et un an d'inéligibilité. C'est pourtant une condamnation modérée, clémente, nettement inférieure à ce qu'avait requis le procureur : un an de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité.

Thomas Thévenoud est coupable d'avoir omis de déclarer ses impôts en 2012 et de l'avoir fait avec retard quatre autres années. Une phobie administrative évaluée par le fisc à plus de 70 000 euros. Thomas Thévenoud avait été obligé de démissionner du gouvernement neuf jours après sa nomination. Ce soir le parquet de Paris n'a pas encore décidé s'il faisait appel de ce jugement.

France 2